

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-561/SG/CG portant fermeture du cimetière du boulevard d'Ambouli et mise en service d'un nouveau cimetière .

n° 72-561/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
12 avril 1972

Numéro JO
n° 8 du 25/04/1972

Date du numéro
25 avril 1972

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Un nouveau cimetière sera ouvert à l'Est du boulevard d'Ambouli, dans le même alignement que le précédent. Art. 2 — Le cimetière sera clos et doté d'un poste d'eau. Les tombes seront numérotées, alignées et délimitées à l'avance. La surveillance sera assurée en permanence par un gardien responsable 'des lieux, qui désignera aux familles l'emplacement des tombes. Art. 3. — Le gardien relèvera obligatoirement l'identité du défunt. Art. 4 — Aucune nouvelle inhumation ne sera autorisée dans l'ancien cimetière sis à l'Ouest du boulevard d'Ambouli, à compter de l'entrée en service du nouveau cimetière.